

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

N°2024- 21 du 11 septembre 2024

OBJET : Mise en place d'une convention entre le Syndicat des Eaux Creusoises et ses adhérents pour l'échange de données géographiques sous format numérique

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 septembre à dix-huit heures, le Comité syndical du Syndicat des Eaux Creusoises s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret, 9 Avenue Charles de Gaulle à GUERET, sous la présidence de Monsieur Hervé GRIMAUD, Président.

Date de convocation du Comité Syndical : 05 septembre 2024

Etaient présents :

Collectivité	Délégués titulaires	P / E	Délégués suppléants présents	Pouvoirs
Syndicat Mixte Confluence Eaux	TURPINAT Vincent	P		
	GRIMAUD Hervé	P		
	COUTURIER Lionel	E	J.C. SAINTEMARTINE	
	BEUZE Daniel	P		
SIAEP de la ROZEILLE	BIGOURET Jean-Jacques	P		
	GRANGE David	P		
	HERITIER Laurent	P		
	PAYARD Christian	E		J.J. BIGOURET
SIAEP Vallée de la Creuse	LAFAYE Laurent	P		
	GUETAT Philippe	E		
SIAEP AHUN	COTICHE Thierry	P		
	LAGRANGE Serge	P		
Communauté d'Agglomération du Grand Guéret	CORREIA Éric	P		
	AUCOUTURIER Alex	P		
	PONSARD Philippe	P		
	VELGHE Jacques	P		
	LECLERE Henri	P		
	DUBOSCLARD Thierry	E		
	VALLES François	P		

Nombre de membres :

En exercice : 19

Présents : 16

Pouvoir(s) : 1

→ VOTANTS : 17

Résultat :

POUR : 17

CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

Ne prend pas part au

vote : 0

SECRETAIRE DE SEANCE : Thierry COTICHE

RAPPORTEUR : Président

Afin d'avoir une vision globale de l'organisation des réseaux d'eau potable au sein de son territoire d'intervention, le Syndicat des Eaux Creusoises s'est doté un Système d'Information Géographique (SIG) pour compiler les réseaux d'eau potable de ses adhérents.

Cet outil doit permettre l'analyse et la réflexion sur le maillage d'interconnexions de réseaux pour la sécurisation de l'approvisionnement en eau potable des adhérents.

L'échange de ces données géographiques sous format numérique rend nécessaire la mise en place d'une convention permettant de définir :

- Les modalités d'échange des données géographiques entre le Syndicat des Eaux Creusoises et ses adhérents,
- Les spécifications des données échangées,
- Les conditions générales d'utilisation et d'exploitation de ces mêmes fichiers.

Après lecture du projet de convention, il est proposé au Comité Syndical d'autoriser le Président à signer cette convention avec chacune des UGE.

* * *

Le Comité syndical, après en avoir délibéré :

- **ADOpte** la convention sur l'échange de données géographiques sous format numérique entre le Syndicat des Eaux Creusoises et ses adhérents,
- **AUTORISE** le Président à signer cette convention avec chacun des adhérents, ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Fait à GUERET, le 13 septembre 2024

Le secrétaire de séance

Thierry COTICHE



Le Président
du Syndicat des Eaux Creusoises

Hervé GRIMAUD

